

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00286

Numéro SIREN : 384 711 909

Nom ou dénomination : Soitec

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/019415



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Ernst & Young Audit
Tour Oxygène
10 - 12 boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre
France

Soitec S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 mars 2021

Soitec S.A.

Parc Technologique des Fontaines - Chemin des Franques - 38190 Bernin

Ce rapport contient 30 pages

Référence : JP-213-011



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Ernst & Young Audit
Tour Oxygène
10 - 12 boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre
France

Soitec S.A.

Siège social : Parc Technologique des Fontaines - Chemin des Franques - 38190 Bernin
Capital social : €.66.730.000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée générale de la société Soitec S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Soitec S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Capitalisation et évaluation au bilan des frais de développement

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 mars 2021, les frais de développement capitalisés représentent au sein du bilan de la société un montant net de M€ 39.</p> <p>Tel que cela est décrit dans la note « Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux comptes annuels, les frais de développement encourus par la société dans le cadre de ses nouveaux projets sont capitalisés dès lors que les critères d'immobilisation sont respectés et notamment qu'il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à la société. Les frais de développement capitalisés font l'objet d'un test de dépréciation annuel.</p> <p>Nous avons identifié la capitalisation et l'évaluation au bilan des frais de développement comme un point clé de notre audit en raison du caractère significatif de ces actifs incorporels dans le bilan de la société et du jugement exercé par la direction lors de leur capitalisation initiale et de la réalisation des tests de dépréciation.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures relatives à la capitalisation initiale des frais de développement et à l'établissement des estimations utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation de ces actifs.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté, pour les projets que nous avons sélectionnés, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ apprécier le respect des critères de capitalisation tels que définis dans l'annexe aux comptes annuels, ainsi que leur correcte application ; ▶ tester, par sondages, la concordance des montants inscrits à l'actif au 31 mars 2021 avec la documentation probante sous-jacente ; ▶ apprécier les données et les hypothèses retenues par la société dans le cadre des tests de dépréciation des frais de développement capitalisés en nous entretenant avec la direction ; ▶ contrôler l'exactitude arithmétique de ces tests.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Soitec S.A. par votre assemblée générale du 25 juillet 2016.

Au 31 mars 2021, nos cabinets étaient dans la cinquième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Lyon, le 1er juillet 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ernst & Young Audit

Jacques Pierre
Associé

Stéphane Devin
Associé

Nicolas Sabran
Associé

6.3 Comptes sociaux

6.3.1 États financiers de notre Société

6.3.1.1 Nos comptes annuels au 31 mars 2021

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissements, provisions	31/03/2021	31/03/2020
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	26 823	4 355	22 469	25 850
Concessions, brevets et droits similaires	60 919	52 913	8 006	5 497
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	16 050	-	16 050	7 931
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 409	302	2 107	1 959
Constructions	7 663	4 823	2 840	2 879
Installations techniques, matériel, outillage	257 458	196 428	61 030	37 846
Autres immobilisations corporelles	70 924	50 656	20 268	20 336
Immobilisations en cours	31 400	-	31 400	27 064
Avances et acomptes	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	195 162	492	194 669	184 900
Créances rattachées à des participations	112 837	-	112 837	76 635
Autres titres immobilisés	1 050	-	1 050	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	907	180	727	510
ACTIF IMMOBILISÉ	783 602	310 149	473 453	391 406
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	52 875	8 801	44 074	56 414
En-cours de production de biens	22 468	1 287	21 182	13 085
En-cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	23 639	4 151	19 488	22 297
Marchandises	943	289	654	459
Avances et acomptes versés sur commandes	4 549	-	4 549	4 572
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	106 561	11	106 550	123 409
Autres créances ⁽¹⁾	35 547	-	35 547	50 435
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	140 116	-	140 116	20 004
Disponibilités	437 480	-	437 480	127 034
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	1 937	-	1 937	1 690
ACTIF CIRCULANT	826 115	14 539	811 576	419 399
Frais d'émission d'emprunts à étaler	4 639	-	4 639	1 577
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Écarts de conversion actif	4 784	-	4 784	690
TOTAL ACTIF	1 619 140	324 688	1 294 452	813 072

(1) Part à + 1 an

6 795

8 023

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	31/03/2021	31/03/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 66 514)	66 730	66 558
Primes d'émission, de fusion, d'apport	83 166	82 409
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)	-	-
Réserve légale	6 656	6 276
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées (dont rés. prov. fluctuation cours)	-	-
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	23 116	23 116
Report à nouveau	252 472	153 124
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)	68 686	99 727
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	263	392
CAPITAUX PROPRES	501 089	431 602
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	24 128	25 267
AUTRES FONDS PROPRES	24 128	25 267
Provisions pour risques	5 238	2 506
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS	5 238	2 506
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	475 000	150 000
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ^{(1) (2)}	94 632	31 282
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 531	82 461
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ⁽¹⁾	14 700	0
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	44 210	42 599
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽¹⁾	15 548	8 492
Autres dettes ⁽¹⁾	11 367	22 512
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	16 248	14 018
DETTES	762 237	351 364
Écarts de conversion passif	1 760	2 333
TOTAL PASSIF	1 294 452	813 072

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins de 1 an

87 964

187 651

(2) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP

31 282

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	France	Exportation	31/03/2021	31/03/2020
Ventes de marchandises	105	16 716	16 821	16 407
Production vendue de biens	58 923	440 534	499 456	533 258
Production vendue de services	981	32 785	33 766	27 690
Chiffres d'affaires nets	60 009	490 035	550 043	577 355
Production stockée			7 799	7 675
Production immobilisée			7 672	7 952
Subventions d'exploitation			11 621	13 957
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges ⁽⁹⁾			14 492	12 510
Autres produits ^{(1) (11)}			19 698	17 060
Produits d'exploitation⁽²⁾			611 325	636 510
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			63 119	58 607
Variation de stock (marchandises)			(455)	175
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			215 485	273 263
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			11 107	(23 094)
Autres achats et charges externes ^{(3) (6 bis)}			70 578	73 642
Impôts, taxes et versements assimilés			5 211	6 960
Salaires et traitements			64 453	63 738
Charges sociales ⁽¹⁰⁾			36 438	30 184
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			25 171	20 692
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			-	32
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 596	10 523
Dotations aux provisions			1 434	234
Autres charges ⁽¹²⁾			33 571	25 626
Charges d'exploitation⁽⁴⁾			538 707	540 584
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			72 618	95 926
OPÉRATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré			-	-
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations ⁽⁵⁾			99	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés ⁽⁵⁾			2 284	3 024
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			758	69 711
Différences positives de change			2 671	1 687
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Produits financiers			5 812	74 422
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			2 565	825
Intérêts et charges assimilées ⁽⁶⁾			1 258	1 477
Différences négatives de change			6 708	1 827
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			10 531	4 130
RÉSULTAT FINANCIER			(4 719)	70 293
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			67 899	166 219
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			14 093	23 856
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			129	129
Produits exceptionnels			14 223	23 985
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ^(6 bis)			-	105
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			14 736	88 769
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions			-	-

(en milliers d'euros)	France	Exportation	31/03/2021	31/03/2020
Charges exceptionnelles			14 736	88 874
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ^{(7) (8)}			(512)	(64 889)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			52	1 107
Impôts sur les bénéfices			(1 352)	495
Total des produits			631 360	734 917
Total des charges			562 674	635 190
BÉNÉFICE OU PERTE			68 686	99 727
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			-	-
(2) Dont :				
- produits de locations immobilières			-	-
- produits d'exploitation sur exercices antérieurs			-	-
(3) Dont :				
- crédit-bail immobilier			-	-
- crédit-bail mobilier			9 717	7 135
(4) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs (h)			-	-
(5) Dont : produits concernant les entreprises liées			1 890	2 652
(6) Dont : intérêts concernant les entreprises liées			230	676
(6 bis) Dont : dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)			-	-
(7) Détail des produits et charges exceptionnels			-	-
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			-	-
(9) Dont transferts de charges			3 928	2 851
(10) Dont cotisations pers. exploitant			-	-
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			4 999	5 304
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			5 472	5 427

6.3.1.2 Annexe aux états financiers de notre Société

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2021 dont le total est de 1 294 452 088,77 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des charges est de 562 674 184,09 euros, des produits de 631 360 150,01 euros et dégagant un bénéfice de 68 685 965,92 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante de nos comptes annuels.

Notre Conseil d'administration soumettra au vote de nos actionnaires lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui aura lieu le 28 juillet 2021 la proposition suivante :

- affecter la somme de 17 264,40 euros à la réserve légale, pour atteindre 10 % du capital, qui de la somme de 6 655 780,20 euros se trouverait portée à la somme de 6 673 044,60 euros ; et
- affecter le solde de 68 668 701,52 euros au poste « Report à nouveau » créditeur, dont le montant serait ainsi porté de la somme de 252 472 049,19 euros à la somme de 321 140 750,71 euros.

Nos comptes annuels ont été arrêtés le 9 juin 2021 par le Conseil d'administration.

Règles et méthodes comptables et notes sur le bilan

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A. Principes et conventions générales

Les états financiers présentés ont été établis conformément au Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par les Règlements ANC 2018-07 du 10 décembre 2018 et ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 relatif au plan comptable général et aux principes généralement admis en France, ainsi que du Règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

B. Faits marquants

Mise en place d'un emprunt obligataire convertible en actions OCEANE 2025

Notre Société a procédé le 1^{er} octobre 2020 au placement d'une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (« OCEANE ») venant à échéance le 1^{er} octobre 2025, par placement auprès d'investisseurs qualifiés, d'un montant nominal de 325 millions d'euros.

Cette émission donnera à notre Société une flexibilité additionnelle des points de vue opérationnel et stratégique et permettra de financer des potentielles opportunités de croissance.

Les obligations ont été émises à leur valeur nominale et ne porteront pas d'intérêt. La valeur nominale par obligation a été fixée à 174,34 euros faisant apparaître une prime de 45,0 % par rapport au cours de référence de l'action sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

À moins qu'elles n'aient été converties, échangées, remboursées, ou rachetées et annulées, les obligations seront remboursées à leur valeur nominale le 1^{er} octobre 2025. Notre Société aura également la possibilité de livrer des actions ordinaires nouvelles et/ou existantes au lieu d'un règlement en espèces conformément à la *Share Redemption option*. Les obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de notre Société, sous certaines conditions.

Plans d'attribution d'actions gratuites pour les employé-es

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 juillet 2019, en reconnaissance des efforts de tous pour atteindre les objectifs et servir les clients en dépit des contraintes de la crise sanitaire au cours des derniers mois, le Conseil d'administration a décidé, lors de la réunion du 18 novembre 2020, d'attribuer à titre exceptionnel un plan d'actions gratuites à l'ensemble des salarié-es de notre Société correspondant à une dilution maximale de 0,43 % du capital avec des critères de performance.

Ce plan est à mettre en perspective d'une attribution gratuite d'actions soumis aux mêmes conditions de performance pour 22 dirigeants, décidée au cours de la même réunion du Conseil d'administration, pour une dilution maximale de 0,18 % du capital, dont 0,04 % pour notre Directeur général ainsi que 1 271 actions gratuites supplémentaires attribuées le 31 mars 2021.

211 702 actions ordinaires ont été attribuées dans le cadre de ces deux plans sous réserve de l'atteinte de conditions :

- de présence ;
- de performance sur la base d'objectifs :
 - d'EBITDA et de chiffre d'affaires sur l'exercice à clore le 31 mars 2023,
 - et de performance du *Total Shareholder Return* (« TSR ») de l'action ordinaire de notre Société par rapport à l'indice EURO Stoxx 600 Technology entre le 18 novembre 2020 et la date de publication des comptes de la Société pour l'exercice à clore le 31 mars 2023.

Plan de co-investissement « Topaz »

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juillet 2019 a donné délégation au Conseil d'administration afin d'attribuer gratuitement des actions de préférence (ADP 2) et a créé une nouvelle catégorie d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires (ADP 2) en fonction de la réalisation d'objectifs d'EBITDA, de chiffre d'affaires et de performance du *Total Shareholder Return* (TSR) de l'action ordinaire de notre Société, par rapport à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 600 Technology.

- Au cours de l'exercice précédent (2019-2020) 97 980 ADP 2 payantes (au prix unitaire de 84,17 euros) ont été souscrites par les salarié-es et mandataires sociaux et notre Conseil d'administration a procédé à l'émission de 97 980 ADP 2.

Ces ADP 2 gratuites seront acquises par tranches (40 % au 18 décembre 2020, 30 % au 1^{er} août 2021 et 30 % au 1^{er} août 2022).

Au 18 décembre 2020, à l'issue de la 1^{re} tranche, 75 861 ADP 2 ont été émises.

- Ce plan a fait l'objet d'une réouverture le 18 novembre 2020 et à la suite de la souscription de 10 461 ADP 2 (au prix unitaire de 88,9 euros) par les salarié-es, notre Conseil d'administration a procédé à l'émission de 10 461 ADP 2 gratuites.

Les ADP 2 gratuites seront acquises par tranches (60 % au 10 janvier 2022 et 40 % au 30 novembre 2022).

Cette souscription d'ADP 2 a donné lieu à une augmentation de capital de 929 983 euros, y compris prime d'émission.

Plan d'attribution d'actions gratuites pour certains employé-es de Dolphin Design SAS

Le 18 novembre 2020, sur autorisation de l'Assemblée Générale du 26 juillet 2019, notre Conseil d'administration a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires au profit de certains salarié-es de la filiale de notre Société, Dolphin Design SAS. Assorti de conditions de présence (au 1^{er} août 2024) et de performance (sur le revenu et l'EBITDA des exercices fiscaux 2021-2022 à 2023-2024), ce plan a conduit à attribuer de façon conditionnelle aux salarié-es 9 500 actions ordinaires.

Autres attributions d'actions gratuites

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 juillet 2019, le Conseil d'administration de notre Société, dans sa séance du 18 novembre 2020 a attribué un nombre total de 7 394 actions ordinaires au profit d'un salarié d'une filiale de notre Société.

Cette attribution est assortie :

- d'une condition de présence jusqu'au 18 novembre 2022 ;
- de conditions de performances assises sur des objectifs :
 - d'EBITDA et de chiffre d'affaires sur l'exercice à clore le 31 mars 2022,
 - et de performance du *Total Shareholder Return* (TSR) de l'action ordinaire de notre Société par rapport à l'indice EURO Stoxx 600 Technology entre le 26 juillet 2019 et la date de publication des comptes consolidés de notre Groupe pour l'exercice à clore le 31 mars 2022.

Cette attribution vient s'ajouter aux 38 816 actions ordinaires déjà attribuées dans le cadre de cette délégation au cours de l'exercice précédent.

Obtention du Grand Prix de l'actionariat salarié-e

Notre Société a reçu le 5 février 2020 le Grand Prix de l'actionariat salarié-e remis par la FAS ASSO.

Cette récompense prestigieuse vient reconnaître notre engagement constant en matière de partage de la valeur, depuis le redressement de 2015 et tout au long de ces années de très forte croissance profitable. Nous sommes fier-es que notre démarche, largement plébiscitée par nos salarié-es et qui s'articule autour d'une offre à effet de levier, de plans d'attribution gratuite d'actions de performance et d'un co-investissement en actions de préférence, puisse ainsi devenir une source d'inspiration pour d'autres entreprises.

Synthèse des augmentations de capital

Par suite de ces opérations, le capital social est désormais composé de 33 180 921 actions ordinaires de 2,00 euros de valeur nominale et de 184 302 actions de préférence (ADP 2) de 2 euros de valeur nominale soit un total de 66 730 446 euros.

Acquisition de 20 % supplémentaires du capital de Dolphin Design SAS

Le 13 novembre 2020, Soitec a porté sa participation dans Dolphin Design SAS à 80 %, acquérant 20 % du capital supplémentaires pour 2 000 milliers d'euros auprès de son partenaire MBDA qui continue de contrôler les 20 % restants (pour lesquels Soitec dispose d'une option de rachat).

Gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19

Depuis le début de la crise sanitaire de la Covid-19, la priorité de notre Société a été de protéger la santé de ses propres collaborateur-ices ainsi que celle des personnes employées par ses divers partenaires, sous-traitants, clients ainsi que celle de l'ensemble des communautés avec lesquelles notre Société interagit.

Fermement déterminée à soutenir ses clients dans cet environnement difficile, notre Société a été en mesure de maintenir sa production tout au long de l'exercice clos le 31 mars 2021, en particulier sur les sites de Bernin et Singapour, en mettant en place des mesures de sécurité drastiques. Notre Société a continué à livrer ses clients pour répondre à leur demande et a également poursuivi tous ses projets de R&D majeurs.

Notre Société avait intégré dans ses prévisions annoncées en juin 2020 les impacts de cette crise sanitaire en termes d'activité. Il n'y a pas eu d'autre impact significatif sur le compte de résultat de notre Société lors de l'exercice clos le 31 mars 2021. Les hypothèses d'arrêtés des comptes ont été revues en tenant compte des informations relatives à la crise de la Covid-19 sans qu'aucun impact significatif sur les comptes ne soit constaté au 31 mars 2021.

Contrôle fiscal

Depuis le 24 décembre 2019, la société Soitec fait l'objet d'une vérification de sa comptabilité et de l'ensemble de ses déclarations fiscales couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 et des résultats imposables à l'impôt sur les sociétés pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 ayant concouru à la réalisation d'un déficit d'ensemble, en application des dispositions de l'article L. 169 alinéa 7 du Livre des procédures fiscales.

Aucun élément justifiant d'une provision pour un risque quelconque n'a été soulevé à ce stade de la vérification.

C. Événements postérieurs à la clôture

Néant

D. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels qui sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée, soit huit ans et incluent 37 995 milliers d'euros de projets de développement capitalisables selon l'article 311-3.2 du PCG.

Les frais de développement sont immobilisés si les critères suivants sont remplis :

- notre Société a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence de commandes ou de contrats ;
- les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- notre Société a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- notre Société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de R&D ne répondant pas complètement aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Notre Société a défini un cycle de vie des projets de R&D découpé en huit phases, chaque phase étant conclue par des passages de jalons aboutissant à la poursuite ou à l'arrêt des programmes. Les cinq premières phases correspondent à de la recherche exploratoire (évaluation des technologies) ; les deux phases suivantes correspondent au développement d'un produit, généralement en coopération avec un client potentiel. La dernière phase est l'industrialisation du produit en fort volume.

Les coûts engagés au cours des phases de recherche exploratoire sont comptabilisés dans le compte de résultat, les frais de développement sont activés s'ils respectent les critères sinon ils sont laissés en charge. Les coûts engagés dans la phase d'industrialisation sont comptabilisés en coût des produits vendus.

Les ventes de prototypes et les subventions (dont le crédit d'impôt recherche) relatives aux coûts de développement capitalisés sont constatées initialement en produits constatés d'avance puis sont reconnues en résultat au même rythme que l'amortissement des coûts de développement afférents.

Les frais de développement, même s'ils ne sont pas encore mis en service, font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Agencement de constructions	15 à 30 ans
Matériel et outillage	3 à 8 ans
Aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 7 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

E. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des créances rattachées à des participations, des dépôts et cautionnements, des actions propres.

Les titres de participation sont valorisés au cours historique d'acquisition. À la clôture de l'exercice, un examen de la valeur des titres est effectué consistant à analyser la valeur d'inventaire des titres, principalement sur la base de l'actif net réévalué, ou sur la valeur de réalisation des sociétés concernées. La plus faible du coût historique ou de la valeur d'inventaire est retenue au bilan.

Ainsi, la valeur des titres de nos filiales a été ajustée en fonction des résultats des tests de réévaluation sur la situation économique de chacune des filiales.

Au cours de l'exercice 2020-2021, notre Société a investi ou renforcé sa participation :

- dans la société Technocom 3, à hauteur de 500 milliers d'euros ;
- dans la société Concentrix Holding, par voie de rachat des titres détenus par Soitec USA Holding pour 3 794 milliers d'euros ;
- dans la société Dolphin Design, en acquérant 20 % de capital supplémentaire pour 2 000 milliers d'euros auprès de son partenaire MBDA, portant ainsi sa participation à 80 % ;
- dans la société SOITEC LAB pour 5 millions d'euros par augmentation de capital conformément à son engagement décrit dans le traité d'apport du 31 mars 2020 ;
- investi 1 050 milliers d'euros dans le fonds Greenwaves *via* un emprunt obligataire convertible.

Sur l'exercice 2020-2021, notre Société a :

- cédé sa participation dans la société Exagan pour 3 043 milliers d'euros (après déduction des frais de cession), générant une plus-value de 1 605 milliers d'euros.

● SYNTHÈSE DES PARTICIPATIONS DE NOTRE SOCIÉTÉ

Dénomination (en milliers d'euros)	Valeur brute 31/03/2021	Dépréciation			Valeur nette 31/03/2021
		01/04/2020	Variation	31/03/2021	
TITRES DE PARTICIPATIONS					
Soitec USA Holding Inc.	17	-	-	-	17
Soitec Japan Inc.	2 637	-	-	-	2 637
Soitec Korea LLC	328	-	-	-	328
Soitec Corporate Services SAS	1	-	-	-	1
Soitec Trading Shanghai Co. Ltd.	102	-	-	-	102
Frec n sys SAS	2 949	-	-	-	2 949
Concentrix Holding SAS	3 894	-	-	-	3 894
Dolphin Design SAS	5 300	-	-	-	5 300
Soitec Asia Holding Pte. Ltd.	126 393	-	-	-	126 393
Soitec Lab SAS (ex-Soitec Newco 1)	7 166	-	-	-	7 166
Soitec Newco 2 SAS	1	-	-	-	1
Soitec Newco 3 SAS	1	-	-	-	1
Soitec Newco 4 SAS	1	-	-	-	1
Soitec Belgium	34 441	-	-	-	34 441
Cissoïd	340	340	-	340	-
Technocom *	3 850	67	86	152	3 698
Shanghai Simgui Technology Co. Ltd.	4 441	-	-	-	4 441
Greenwaves Technologies SAS	3 299	-	-	-	3 299
TOTAL	195 162	407	86	492	194 669

* Les titres de participation de la société Technocom 2 ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour 62 milliers d'euros.
Les titres de participation de la société Technocom 3 ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 24 milliers d'euros.

● SYNTHÈSE DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES SUR PARTICIPATIONS

Dénomination (en milliers d'euros)	Valeur brute 31/03/2021	Dépréciation			Valeur nette 31/03/2021
		01/04/2020	Variation	31/03/2021	
CRÉANCES SUR PARTICIPATIONS					
Soitec Microelectronics Singapore Pte Ltd.	98 232	-	-	-	98 232
Soitec Asia Holding Pte. Ltd.	31	-	-	-	31
Soitec Lab SAS	7 926	-	-	-	7 926
Frec n sys SAS	-	-	-	-	-
Soitec Belgium	1 037	-	-	-	1 037
Dolphin Design SAS	5 612	-	-	-	5 612
TOTAL	112 837	-	-	-	112 837

Au 31 mars 2021, notre Société détient en portefeuille 4 351 actions propres.

	31/03/2021
Nombre d'actions propres	4 351
Valeur brute (en milliers d'euros)	369

F. Stocks

Les stocks de matières premières, de matières consommables et de marchandises sont évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée pour les références obsolètes ou excédentaires.

Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires.

Une provision pour dépréciation ramène le stock de produits finis à sa valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Les produits en cours sont évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

Ils sont répartis de la manière suivante :

Catégorie de stocks (en milliers d'euros)	Valeurs brutes 31/03/2021	Montant des Dépréciations	Valeurs nettes 31/03/2021
Matières premières	31 294	4 958	26 335
Matières consommables	21 581	3 842	17 739
En cours	22 468	1 287	21 182
Produits finis	23 639	4 151	19 488
Marchandises	943	289	654
TOTAL	99 925	14 528	85 397

G. Créances

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour la valeur nominale.

Ces créances sont ensuite évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que notre Société ne sera pas en mesure de recouvrer ses créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Le poste Provision pour dépréciation de créances douteuses a diminué de 63 milliers d'euros sur l'exercice pour être affecté en pertes irrécouvrables ; Ces créances douteuses concernent l'activité Éclairage, activité abandonnée par notre Société en 2016.

H. Autres créances

Les autres créances concernent les créances fiscales et sociales et les subventions à recevoir pour un montant total de 35,5 millions d'euros

Les subventions à recevoir s'élèvent à 11,9 millions d'euros et sont principalement composées des programmes suivants :

- « OCEAN 12 » pour 1 634 milliers d'euros ;
- « Nano 2022 » pour 9 335 milliers d'euros.

Le poste « État et collectivités » intègre une créance de crédit d'impôt recherche de 13 440 milliers d'euros, composée principalement des « CIR » de 2019, 2020 et 2021.

Les dernières créances CICE composées des CICE 2016 et 2018 ont été respectivement remboursées et imputées sur le paiement de l'impôt société courant de l'année fiscale.

I. Disponibilités et valeurs mobilières déplacement

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement composés de comptes rémunérés et de dépôts à terme dont il est possible de sortir sans délai, qui ne présentent pas de risque significatif de taux.

Les disponibilités détenues en banque sont essentiellement libellées en euros (95 % du total) et en dollars américains (4 % du total).

Le montant de ce poste à fin mars 2021 s'élève à 140,1 millions d'euros pour les valeurs mobilières de placement et 437,5 millions d'euros pour les disponibilités, contre respectivement 20 millions et 127 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

J. Écarts de conversion

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la moyenne du cours du mois précédent.

Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de changes non compensées, qui ne font pas l'objet d'une relation de couverture de change, font l'objet d'une provision pour risques et charges.

Elle s'élève à 3 373,5 milliers d'euros à la fin de l'exercice.

K. Frais d'émission d'emprunt

OCEANE 2025

Le 1^{er} octobre 2020, notre Société a émis des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) venant à l'échéance le 1^{er} octobre 2025 pour un montant total de 325 millions d'euros. Les frais d'émission se sont élevés à 3 942 milliers d'euros.

Les frais d'émission sont amortis linéairement sur cinq ans. Sur cet exercice, la charge d'amortissement comptabilisée se monte à 394 milliers d'euros.

OCEANE 2023

Le 28 juin 2018, notre Société a émis des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) venant à échéance le 28 juin 2023 pour un montant total de 150 millions d'euros.

Les frais liés à l'emprunt obligataire d'un montant de 2 426 milliers d'euros sont amortis linéairement sur cinq ans. Sur cet exercice, la charge d'amortissement comptabilisée se monte à 485 milliers d'euros

L. Capitaux propres

Au cours de l'exercice 2020-2021 les mouvements sur le capital ont été les suivants :

- 18 novembre 2020 : émission de 10 461 actions de préférence 2 (« ADP 2 ») souscrites par les salarié-es au prix de 88,90 euros en numéraire dans le cadre de la réouverture du plan de co-investissement « Topaz » : augmentation du capital social pour 20 922 euros et de la prime d'émission pour 909 061 euros ;
- 18 décembre 2020 : émission de 75 861 actions de préférence 2 (« ADP 2 ») gratuites suite à la fin de la 1^{re} tranche d'acquisition des ADP 2 gratuites attribuées le 18 novembre 2020 dans le cadre du plan « Topaz » : augmentation du capital social pour 151 722 euros (par imputation sur la prime d'émission).

M. Autres fonds propres

Au cours de l'année, notre Société a procédé au remboursement partiel de l'avance reçue sur le programme « Nanosmart » pour 1 750 milliers d'euros et a constaté un versement de 612 milliers d'euros pour le financement de son projet « Allégre ».

N. Emprunts et dettes financières

Ce poste est essentiellement constitué d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) venant à l'échéance le 28 juin 2023, pour un montant de 150 millions d'euros et le 1^{er} octobre 2025 pour 325 millions d'euros.

Au 31 mars 2021, notre Société dispose de lignes de crédit bancaires disponibles à hauteur de 75 millions d'euros auprès de sept banques. Ces lignes de crédit sont remboursables in fine au plus tard jusqu'en juin 2025. Elles supportent une commission de confirmation de 0,20 % ou une commission de non utilisation de 0,05 %, ainsi qu'une commission d'utilisation allant d'Euribor + 0,60 % à 0,85 % selon les lignes de crédits. Aucun covenant n'est attaché à ces lignes de crédit.

Ces lignes de crédit ne sont pas utilisées au 31 mars 2021.

O. Instruments financiers

Instruments dérivés de couverture

Notre Société couvre son risque de change sur certaines de ses opérations libellées en dollar américain par le biais d'instruments dérivés (contrats de ventes à terme, options). Ces instruments dérivés sont destinés uniquement à couvrir les risques de change sur des engagements fermes ou des transactions futures hautement probables.

Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

En l'absence d'une relation de couverture, après leur comptabilisation initiale :

- les gains et pertes réalisés résultant des dérivés de change sont comptabilisés immédiatement en résultat ;
- les pertes latentes nettes, calculées instrument par instrument, sont intégralement provisionnées ; les gains latents ne sont pas constatés, conformément au principe de prudence.

Si l'instrument est utilisé à des fins de couverture, les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes :

- les gains et pertes résultant des dérivés affectés à la couverture des engagements fermes ou transactions futures identifiables sont différés et pris en compte dans la valorisation de la transaction concernée qui intervient lors de son dénouement.

Une provision pour risque sur marché à terme a été enregistrée à la fin de cet exercice pour 1 370 milliers d'euros, couvrant une opération en devise ZAR.

Le tableau suivant représente les instruments financiers existants en portefeuille au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020 pour couvrir le risque de change :

Type de contrat (en milliers d'euros)	Devise	31 mars 2021		31 mars 2020	
		Valeur de marché (nette)	Position couverte	Valeur de marché (nette)	Position couverte
Couverture de comptes de bilan		1 069	-	(1 142)	-
<i>dont éligibles à la comptabilité de couverture (couverture créances clients)</i>		-	-	-	-
Vente à terme	De USD en EUR	2 439	65 915	(727)	73 932
<i>dont non éligibles à la comptabilité de couverture</i>		-	-	-	-
Vente à terme (couverture créances clients)	De USD en EUR	-	-	-	-
Vente à terme (couverture actif financier)	De ZAR en EUR	(1 370)	5 774	-	-
Couvertures des flux futurs		(3 740)	-	(415)	-
<i>dont éligibles à la comptabilité de couverture</i>		-	-	-	-
Vente à terme	De USD en EUR	(3 740)	350 797	(415)	132 439
<i>dont non éligibles à la comptabilité de couverture</i>		-	-	-	-
Vente à terme	De USD en EUR	-	-	-	-
TOTAL DES COUVERTURES		(2 671)		(1 142)	

Les maturités des instruments financiers de couverture se situent sur le prochain exercice 2021- 2022 et sur le premier semestre de l'exercice 2022-2023.

La valeur de marché a été estimée à l'aide d'un ou plusieurs modèles couramment utilisés.

Risque de change

La politique de notre Société en matière d'exposition au risque de change sur ses opérations commerciales futures est de couvrir en fin d'année fiscale une part très significative du risque de change par des instruments dérivés sur la base des budgets d'exploitation.

L'ensemble des flux futurs de notre Société font l'objet de prévisions détaillées sur l'horizon de l'année budgétaire à venir plus quatre années dans le cadre du *business plan*. Les risques de change mis en évidence sont couverts par des ventes à terme ou des options afin de réduire au maximum la position de change par devise.

La trésorerie de notre Société a le droit de couvrir le taux de change sur les prévisions de flux de trésorerie (en tenant compte des lignes de crédit disponibles), sur la base des prévisions de flux de trésorerie au moyen de contrats à terme, ou par des options.

La durée d'utilité de ces instruments est en adéquation avec les flux de règlement.

La politique est cependant de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

Les cours de change des trois principales devises utilisées par notre Société au 31 mars 2021 sont les suivants :

- EUR/USD : un euro pour 1,1725 dollar et au 31 mars 2020 à un euro pour 1,0956 dollar ;
- EUR/JPY : un euro pour 129,90 yens et au 31 mars 2020 à un euro pour 118,90 yens ;
- EUR/ZAR : un euro pour 17,35 rands et au 31 mars 2020 à un euro pour 19,61 rands.

Risque de crédit

Les instruments financiers sur lesquels notre Société encourt potentiellement un risque de crédit sont principalement les disponibilités ainsi que les créances clients. Notre Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie avec pour objectif d'optimiser ses placements dans des instruments financiers liquides à court terme et à faible risque. Les disponibilités de notre Société sont principalement placées auprès de grands établissements financiers internationaux.

Notre Société commercialise ses produits auprès d'acteurs de l'industrie des semi-conducteurs localisés principalement aux États-Unis, en Asie et en Europe. Au 31 mars 2021, les clients représentant individuellement plus de 5 % du chiffre d'affaires de notre Société sont au nombre de huit et, ensemble, représentent 95 % du chiffre d'affaires. Au 31 mars 2020, les clients représentant individuellement plus de 5 % du chiffre d'affaires de notre Société étaient au nombre de sept et, ensemble, représentaient 96 % du chiffre d'affaires.

Notre Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur les créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté très peu significatif au cours des dernières années.

Risque sur actions

À l'exception de ses 4 351 actions autodétenues, notre Société n'a pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Risque de liquidité

Le financement de notre Société est assuré par le recours au marché de capitaux sous la forme :

- de ressources à long terme : émissions d'obligations convertibles (et augmentations de capital en 2016) ;
- d'instruments de dettes adaptés (prêt auprès de la CDC) ;
- d'opérations de location-financement pour ses investissements industriels ;
- de lignes de crédit confirmées.

Lignes de crédits confirmées

Au 31 mars 2021, notre Société dispose de lignes de crédit bancaires disponibles à hauteur de 75 millions d'euros auprès de sept banques. Ces lignes de crédit sont remboursables in fine au plus tard jusqu'en juin 2025.

Prêt à long terme de 200 millions d'euros par la Banque des Territoires

Notre Société s'est vu accorder par la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) un prêt au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) dans le cadre du plan Nano 2022 d'un montant maximal de 200 millions d'euros avec une maturité de 12 ans. Aucun covenant n'est attaché à ce financement en dehors de l'obligation de conserver les actifs en France. Il existe une clause de remboursement anticipé dans le cas où les investissements financés seraient cédés (et non remplacés).

Au 31 mars 2021, sur ces 200 millions d'euros, 94 559 milliers d'euros ont été tirés et figurent en dettes financières. 105 441 milliers d'euros supplémentaires pourront être tirés sous condition d'investissements éligibles (technologies entrant dans le cadre du plan « Nano 2022 »).

P. Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont principalement constitués des ventes de produits. Ils sont complétés par les revenus de licences. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à notre Société et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les critères de reconnaissance du revenu varient en fonction de la nature des prestations assurées par notre Société :

- les ventes de plaques de silicium sont enregistrées en résultat lorsque le transfert des risques et avantages est intervenu conformément aux conditions de ventes précisées dans les contrats clients ; notre Société effectue une analyse des critères de transfert des risques et des avantages concernant les ventes relatives à des contrats de transfert de stocks en consignation. Cette analyse conduit à s'assurer que la vente est bien reconnue lors de la consommation des produits par le client ou dès la livraison des produits dans le stock de consignation ;
- les revenus de licences sont enregistrés linéairement sur la période au cours de laquelle les droits sont concédés ou peuvent être reconnus sur la base d'un pourcentage des ventes tel que défini au contrat. Lorsque les accords de licence prévoient en plus des redevances, des paiements d'avance ou des facturations intermédiaires permettant de financer les développements mis en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques d'un client, ceux-ci sont enregistrés en résultat sur la durée prévisionnelle de l'exploitation par le client de la technologie transférée.

Au 31 mars 2021, les produits constatés d'avance sont composés de royalties à reconnaître en revenu pour 1,2 million d'euros, ainsi que de ventes de prototypes, crédit d'impôt recherche et de subvention relatifs à des coûts de développement capitalisés (pour respectivement 5,3 millions d'euros, 6,5 millions d'euros et 3,1 millions d'euros).

Q. Dépenses de R&D

Les coûts de R&D sont comptabilisés soit en résultat soit à l'actif en immobilisations incorporelles. La partie des frais de développement immobilisés est traitée dans le chapitre des « immobilisations incorporelles ».

Les coûts de R&D comptabilisés en résultat sont constitués pour l'essentiel des éléments suivants :

- salaires et charges sociales ;
- coûts d'exploitation des salles blanches et des équipements nécessaires aux activités de R&D ;
- matière consommée pour la mise au point et la fabrication de prototypes ;
- sous-traitance auprès de centres publics de recherche ou de laboratoire privés, accords de coopération ;
- coûts liés au maintien et au renforcement des droits de propriété intellectuelle de la Société.

Cette année, notre Société a comptabilisé près de 27,1 millions d'euros de frais de R&D.

Sous réserve que les conventions soient signées et les autorisations administratives obtenues, les montants reçus dans le cadre de contrats d'aide sont comptabilisés en subventions d'exploitation.

L'aide aux activités de R&D peut également prendre la forme d'avances remboursables.

Notre Société bénéficie d'un crédit d'impôt recherche (CIR).

Le montant du crédit d'impôt recherche octroyé est diminué des subventions encaissées au cours d'une année civile pour les projets concernés.

Le montant du CIR enregistré dans les états financiers pour l'année civile 2020 s'élève à 8,9 millions d'euros (avec un impact sur le compte de résultat de l'année fiscale pour 7 061 milliers d'euros).

R. Indemnité de départ en retraite

Indemnités de départ en retraite et engagements similaires

La loi française prévoit le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salarié-es présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Notre Société a conclu une convention afin de compléter le montant légal des retraites. Le montant de l'engagement de retraite est traité en engagements hors bilan.

Autres régimes de retraite

Notre Société a décidé d'accorder à certains de ses salarié-es un régime complémentaire en sus du régime normal. Ce régime à prestations définies est géré par un organisme externe.

Les régimes à prestations définies (article 83 du CGI) font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées qui intègre des hypothèses démographiques (évolution de salaires, âge de départ, rotation du personnel, taux de mortalité) et financières (taux d'actualisation financière et inflation).

Pour les régimes à cotisations définies (article 39 du CGI), les paiements sont constatés en charges de l'exercice auquel ils sont liés. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Selon la publication au 4 juillet 2019 de l'ordonnance relative aux régimes professionnels de retraite supplémentaire, les droits liés à ce régime ont été gelés au 31 décembre 2019.

Les différents calculs que nécessite l'évaluation des engagements de retraite ont été faits avec un taux d'actualisation de 0,75 %, des taux de charges sociales de 51 % pour les cadres et techniciens, 46 % pour les opérateurs.

Les hypothèses d'âge de départ à la retraite se situent entre 62 ans et 65 ans, selon la catégorie socioprofessionnelle.

L'engagement de retraite de notre Société au 31 mars 2021 s'élève à 15 780 milliers d'euros, contre 13 556 milliers d'euros au 31 mars 2020.

S. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque notre Société a une obligation actuelle contractuelle ou implicite, résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour elle. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que lorsqu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

(en milliers d'euros)

Provisions pour litiges : prud'hommes, Urssaf, amendes et pénalités, autres	1 865
Provisions pour perte de change	2 004
Provision pour perte sur marchés à terme	1 370

T. Informations relatives aux parties liées

Le Conseil d'administration est composé de :

- Éric Meurice ;
- Paul Boudre, qui assure par ailleurs la direction exécutive de la Société en sa qualité de Directeur général ;
- Bpifrance Participations, représentée par Sophie Paquin ;
- CEA Investissement, représentée par Guillemette Picard ;
- Thierry Sommelet, sur proposition de Bpifrance Participations ;
- Jeffrey Wang, sur proposition de NSIG ;
- Kai Seikku, sur proposition de NSIG ;
- Laurence Delpy ;
- Christophe Gegout ;
- Satoshi Onishi ;
- Françoise Chombar ;
- Shuo Zhang ;
- Wissème Allali ;
- Didier Landru.

Parmi les 14 administrateurs, quatre sont des administrateurs indépendants, à savoir, Eric Meurice, Laurence Delpy, Françoise Chombar et Shuo Zhang. En effet, ils n'ont aucun mandat exécutif au sein de notre Société, n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec notre Société ou notre Direction générale, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté respective de jugement, et ils sont tous les quatre dépourvus de liens d'intérêt particulier avec ces derniers.

Le 2 février 2021, deux administrateurs représentant les salariés, Wissème Allali et Didier Landru, représentant respectivement le syndicat CGT et CFE-CGC ont rejoint le Conseil d'administration.

Le marché des semi-conducteurs se distingue par un nombre limité d'intervenants, de sorte que notre Société entretient ou est susceptible d'entretenir des relations d'affaires avec les sociétés Shin-Etsu Handotai, Shanghai Simgui Technology Co. Ltd. (« Simgui »), et le Commissariat à

l'énergie atomique et aux énergies renouvelables (CEA). Certains de nos administrateurs, occupent ou ont occupé des fonctions au sein de ces sociétés, ainsi qu'il est décrit au sein des fiches individuelles synthétiques apparaissant au chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Société Shin-Etsu Handotai Co. Ltd.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, les achats de matières premières réalisés auprès de la société Shin-Etsu Handotai ont représenté 119 199 milliers d'euros (155 502 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020). Notre Société a facturé au titre des redevances la société Shin-Etsu Handotai pour 3 995 milliers d'euros sur l'exercice 2020-2021 (3 599 milliers d'euros sur l'exercice 2019-2020).

Autres parties liées

Pour l'exercice 2020-2021, notre Société a versé au CEA 3 733 milliers d'euros au titre du contrat de R&D (7 344 milliers d'euros pour l'exercice 2019-2020), 121 milliers d'euros au titre de la convention d'accueil et 10 698 milliers d'euros au titre des redevances de brevet (4 960 milliers d'euros pour l'exercice 2019-2020). Notre Société a facturé par ailleurs le CEA pour 1 782 milliers d'euros relatif principalement lié à la vente de plaques 300 mm (1 405 milliers d'euros au 31 mars 2020).

Au cours de l'exercice, notre Société a versé à la société Simgui Technology Co., LTD, 51,8 millions de dollars pour l'achat de plaques de SOI 200 mm (45,5 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020).

Notre Société lui a facturé 23,2 millions de dollars de substrats de Silicium (contre 19,1 millions sur l'exercice 2019-2020).

Au cours de l'exercice notre Société a remboursé au titre des programmes subventionnés par Bpifrance 2 millions d'euros et perçu de Bpifrance Financement 1 million d'euros pour le programme Allegro.

Au 31 mars 2021, notre Comité Exécutif (ComEx) comptait 11 membres hors mandataires sociaux (12 au 31 mars 2020), avec un effectif moyen de 11 sur l'exercice. La rémunération brute globale versée aux membres salarié-es du ComEx hors mandataires sociaux incluant les avantages directs et indirects des membres salarié-es est estimée pour l'exercice clos au 31 mars 2021 à 11 423 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31 mars 2021	31 mars 2020
Avantages à court terme	4 764	3 796
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Païement en actions	6 659	3 829
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES VERSÉES AU PERSONNEL DIRIGEANT DE NOTRE SOCIÉTÉ	11 423	7 625

Sur l'exercice 2020-2021, ont été attribuées aux dirigeants hors mandataires sociaux :

- 18 672 actions de préférence, de façon conditionnelle et sous réserve de conditions de présence et de performance, dans le cadre de la réouverture du plan « Topaz » ;

- 7 294 actions ordinaires gratuites sous conditions de présence et de performance sur l'exercice FY22 ;
- 44 435 actions ordinaires gratuites sous conditions de présence et de performance sur l'exercice FY23 dans le cadre des plans Onyx et Opale ;
- 42 062 actions de préférence (« ADP 2 ») ont été émises dans le cadre de la fin de la 1^{re} tranche du plan Topaz.

Le montant des rémunérations brutes attribuées à nos mandataires sociaux et administrateurs non salarié-es est le suivant :

(en milliers d'euros)	31 mars 2021	31 mars 2020
Avantages à court terme	1 491	1 494
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Valorisation comptable des paiements en actions	1 854	1 068
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES ACCORDÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	3 345	2 562
Jetons de présence versés	1 010	627
Remboursement de frais de déplacement	8	65
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS NON SALARIÉS	4 363	3 254

Le montant des rémunérations brutes attribuées aux mandataires sociaux et administrateur-trice-s non salarié-es est le suivant :

Au cours de l'exercice 2020-2021 :

- 13 306 actions ordinaires ont été attribuées de façon conditionnelle aux mandataires sociaux dans le cadre du plan « Onyx » sous condition de performance et de présence ;
- 12 792 actions de préférence ont été émises au profit des mandataires sociaux dans le cadre de la fin de la 1^{re} tranche du plan Topaz.

U. Montant des honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires de nos Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 433 milliers d'euros. Ils comprennent la mission de commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés pour 396 milliers d'euros, et la mission pour les services autres que la certification des comptes pour 37 milliers d'euros.

6.3.1.3 Informations bilan et résultat

A. Immobilisations

● ACQUISITIONS

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation	Acquisit., apports, Virements
Frais d'établissement et de développement	26 853	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	62 404	-	19 762
Terrains	2 185	-	224
<i>Dont composants</i>	-	-	-
Constructions sur sol propre	7 210	-	452
Constructions sur sol d'autrui		-	-
Const. Install. générales, agenc., aménag.		-	-
Install. techniques, matériel et outillage ind.	226 145	-	36 486
Installations générales, agenc., aménag.	54 223	-	2 786
Matériel de transport	101	-	5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12 996	-	1 670
Emballages récupérables et divers		-	-
Immobilisations corporelles en cours	27 064	-	54 283
Avances et acomptes		-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	419 181	-	115 668
Participations évaluées par mise en équivalence		-	-
Autres participations	261 941	-	97 067
Autres titres immobilisés		-	1 050
Prêts et autres immobilisations financières	758	-	156
Immobilisations financières	262 700	-	98 273
TOTAL GÉNÉRAL	681 881	-	213 941

● DIMINUTIONS

(en milliers d'euros)	Diminutions		
	Virement	Cession	Fin d'exercice
Frais d'établissement et développement	30		26 823
Autres postes immob. Incorporelles	5 094	104	76 969
Terrains	-	-	2 409
Constructions sur sol propre	-	-	7 663
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Constructions, installations générales, agenc.	-	-	-
Installations techn., matériel et outillages ind.	-	5 174	257 458
Installations générales, agencements divers	-	720	56 289
Matériel de transport	-	-	106
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	137	14 528
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	38 462	11 484	31 400
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	43 586	17 619	473 645
Participations évaluées par mise équivalence	-	-	-
Autres participations	-	51 009	307 999
Autres titres immobilisés	-		1 050
Prêts et autres immobilisations financières	-	8	907
Immobilisations financières	-	51 017	309 956
TOTAL GÉNÉRAL	43 586	68 635	783 602

B. Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	1 003	3 352		4 355
Autres immobilisations incorporelles	48 739	4 028	91	52 676
Terrains	226	76		302
Constructions sur sol propre	4 331	492		4 823
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	
Constructions installations générales, agenc., aménag.	-	-	-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	183 040	12 533	2 994	192 579
Installations générales, agenc. et aménag. divers	35 564	2 910	16	38 458
Matériel de transport	81	6		87
Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 331	894	114	12 112
Immobilisations incorporelles et corporelles	284 316	24 291	3 216	305 392
TOTAL GÉNÉRAL	284 316	24 291	3 216	305 392

● VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exception.	Amortissements fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	129	(129)
TOTAL	-	-	-	-	-		(129)

Charges réparties sur plusieurs exercices *(en milliers d'euros)*

	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 577	3 942	879	4 639
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-

C. Provisions inscrites au bilan

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	392	-	129	263
Provisions réglementées	392	-	129	263
Provisions pour litiges	1 816	462	490	1 787
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	1 370	-	1 370
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	690	2 004	690	2 004
Autres provisions pour risques et charges	-	78	-	78
Provisions risques et charges	2 506	3 913	1 180	5 238
Dépréciations immobilisations incorporelles	237	-	-	237
Dépréciations immobilisations corporelles	5 267	-	1 419	3 848
Dépréciations titres de participation	407	86	-	492
Dépréciations autres immobilis. financières	248	-	68	180
Dépréciations stocks et en cours	10 523	12 596	8 592	14 528
Dépréciations comptes clients	74	-	63	11
Autres dépréciations	-	-	-	-
Dépréciations	16 757	12 682	10 142	19 296
TOTAL GÉNÉRAL	19 654	16 595	11 451	24 797
Dotations et reprises d'exploitation	-	14 030	10 564	-
Dotations et reprises financières	-	2 565	758	-
Dotations et reprises exceptionnelles	-	-	129	-

D. Créances et dettes

État des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	112 837	112 837	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	907	214	693
Clients douteux ou litigieux	11	11	-
Autres créances clients	106 550	106 550	-
Créance représentative de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	10	10	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfiques	18 452	15 879	2 573
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	3 101	3 101	-
État, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	-	-	-
État, autres collectivités : créances diverses	11 979	7 756	4 222
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	2 006	2 006	-
Charges constatées d'avance	1 937	1 937	-
TOTAL GÉNÉRAL	257 790	250 302	7 488

État des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	Plus de 1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	475 000	-	475 000	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	94 632	73	-	94 559
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	90 531	90 531	-	-
Personnel et comptes rattachés	18 773	18 773	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 883	19 718	1 165	-
• État : impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
• État : taxe sur la valeur ajoutée	1 185	1 185	-	-
• État : obligations cautionnées	-	-	-	-
• État : autres impôts, taxes et assimilés	3 369	3 369	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 548	15 548	-	-
Groupe et associés	844	844	-	-
Autres dettes	10 523	10 412	111	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	16 248	2 177	9 080	4 992
TOTAL GÉNÉRAL	747 537	161 219	485 356	99 551
Emprunts souscrits en cours d'exercice	419 632	-	-	-

E. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan

(en milliers d'euros)	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISÉ			
Capital souscrit non appelé	-	-	-
Participations	183 232	11 437	-
Créances rattachées à des participations	112 837	34 000	-
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	63 774	3 348	-
Autres créances	21	-	-
DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 265	6 703	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	844	-	-

F. Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts (en milliers d'euros)	Actif Perte latente	Écarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières	-	-	-	-
Immobilisations financières	1 107	-	1 107	53
Créances	2	-	2	1 465
Dettes financières	-	-	-	-
Dettes d'exploitation	895	-	895	242
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL	2 004	-	2 004	1 760

G. Composition du capital social

Catégories de titres (en milliers d'euros)	Nombre de titres			Valeur nominale
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	33 180 921	-	-	2,00
Actions préférentielles	184 302	86 322	-	2,00

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Situation à l'ouverture de l'exercice (en milliers d'euros)	Solde	
CAPITAUX PROPRES AVANT DISTRIBUTIONS SUR RÉSULTATS ANTÉRIEURS	-	431 602
Distributions sur résultats antérieurs	-	
CAPITAUX PROPRES APRÈS DISTRIBUTIONS SUR RÉSULTATS ANTÉRIEURS	-	431 602
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital	-	173
Variations des primes liées au capital	-	757
Variations des réserves	-	380
Variations des subventions d'investissement	-	-
Variations des provisions réglementées	129	-
Autres variations (RAN)	380	-
Résultat de l'exercice	-	68 686
SOLDE	-	69 487
Situation à la clôture de l'exercice	Solde	
CAPITAUX PROPRES AVANT RÉPARTITION	-	501 089

H. Affectation des résultats soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale

(en milliers d'euros)	Montant
1 - Origine	
Résultat de l'exercice	68 686
dont résultat courant après impôts	-
TOTAL	68 686
2 - Affectations	
Réserve légale	17
Report à nouveau créateur	68 669
TOTAL	68 686

I. Provisions pour risques et charges

Rubriques (en milliers d'euros)	Situation et mouvements				
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Provisions à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'ex.	
Litiges prud'homaux	525	358	-	-	883
Litiges autres	1 291	104	-	490	905
Risque sur marché à terme	-	1 370	-	-	1 370
Perte de change	690	2 004	-	690	2 004
Autre PRC (cut-off)	-	78	-	-	78
TOTAL	2 506	3 913	-	1 180	5 238

EFFECTIFS MOYENS

Effectifs	Personnel salarié
Opérateurs	386
Techniciens et employés	391
Ingénieurs et cadres	414
TOTAL	1 191

J. Ventilation du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/03/2021	Total 31/03/2020	% 2020/2021
Par marché géographique	60 009	490 035	550 043	577 355	- 5 %

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Montant
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	2
Clients – Factures à établir	27 395
Manual-avoirs à recevoir	26
Avoirs à recevoir	67
TOTAL	27 489

Les produits à recevoir sont majoritairement constitués (22,4 milliers d'euros) des transferts de stocks en consignation.

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Montant
Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit	73
Avoirs à établir	797
Personnel – Charges à payer	59
Provision notes de frais	45
Dettes provisionnées pour congés	7 366
Autres charges à payer	11 239
Charges sociales sur congés à payer	3 536
Autres charges à payer	13 711
État – Charges à payer	3 023
Agefiph – Contribution financière	36
Charges à payer	1 010
Factures non parvenues sur achats stockés	6 231
Factures non parvenues sur achats non stockés	6 940
Factures non parvenues divers	18 588
Factures non parvenues immobilisations	5 513
TOTAL	78 165

● DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Produits constatés d'avance, libellé (en milliers d'euros)	Date/Période		
Contrat de licences	01/04/21	31/03/22	1 241
Capitalisation produits (CIR, Subvention, Prototype)	01/04/21	31/03/29	14 894
Cut-off CA FY22	01/04/21	30/04/22	113
TOTAL			16 248

● DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Charges constatées d'avance, libellé (en milliers d'euros)	Date/Période		Exploitation
CCA-Maintenance diverse	01/04/21	31/03/22	1 241
CCA-Leasing	01/04/21	31/03/22	696
TOTAL			1 937

K. Produits et charges exceptionnels

Nature des charges (en milliers d'euros)	Montant
675000 Cessions actifs exploitation	12 068
675600 Charges exceptionnelles sur cessions d'actifs	1 446
678000 Charges exceptionnelles diverses	1 222
Charges exceptionnelles sur opération en capital	14 736
Nature des produits (en milliers d'euros)	Montant
772000 Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	1
Produits exceptionnels sur opération de gestion	1
775000 Produits de cessions des éléments d'actifs	11 050
775600 Produits exceptionnels suite cession actifs financiers	3 043
Produits exceptionnels sur opération en capital	14 093
787250 Reprise de provisions amortissements dérogatoires	129
Reprises de provisions et transferts de charges	129
TOTAL	14 223

Les produits et charges de cession d'élément d'actif correspondent essentiellement aux cessions d'immobilisations à la filiale Soitec LAB ou à des opérations de lease-back.

L. Situation fiscale différée et latente

(en milliers d'euros)	Montant
IMPÔT DÛ SUR :	
Écart de conversion actif	569
Provision pour perte de change sur marchés à terme	389
Total accroissements	958
IMPÔT PAYÉ D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Organic	64
Autres	1 369
À déduire ultérieurement :	-
Autres Indemnités retraite (*)	4 106
TOTAL ALLÈGEMENTS	5 538
Situation fiscale différée nette	(4 580)
Crédit à imputer sur déficits reportables(*)	160 720
Situation fiscale latente	160 720

Par mesure de simplicité un taux de 28,41 % a été utilisé (*) et un taux de 25,83 % pour les indemnités de retraite et les déficits reportables.

6.3.1.4 Engagements financiers et autres informations

A. Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
Valeur d'origine	-	-	68 207	-	68 207
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs	-	-	20 593	-	20 593
Exercice en cours	-	-	9 546	-	9 546
Total	-	-	30 139	-	30 139
VALEUR NETTE			38 068	-	38 068
REDEVANCES PAYÉES					
Cumul exercices antérieurs	-	-	22 856	-	22 856
Exercice en cours	-	-	9 779	-	9 779
Total	-	-	32 636	-	32 636
REDEVANCES À PAYER					
À un an au plus	-	-	9 818	-	9 818
À plus d'un an et moins de 5 ans	-	-	26 530	-	26 530
À plus de cinq ans	-	-	2 162	-	2 162
Total	-	-	38 510	-	38 510
VALEUR RÉSIDUELLE					
Montant pris en charge dans l'exercice	-	-	9 717	-	9 717

B. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions	4
Engagements en matière de pension	15 780
Autres engagements donnés	161 430
Engagement de location longue durée	64
Garanties données	80 491
Autres engagements *	80 875
TOTAL	177 214

* Un engagement d'achat renforcé a été signé le 31/03/2020 avec la société SK Siltron, prenant effet le 01/04/2020. Une pénalité (engagement contractuel d'indemnisation) est convenue d'un montant maximum de 110 000 000 de dollars américains. Le montant de 80,9 millions d'euros représentant l'engagement d'achats restant à respecter jusqu'à la fin du contrat soit le 31/03/2024.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

Au 31 mars 2021, le total des garanties/nantissements/engagements donnés par notre Société s'élève à 80,5 millions d'euros et les principaux bénéficiaires sont les suivants :

- la société de projet hébergeant la centrale solaire de Touwsrivier (CPV Power Plant n° 1) : 20,0 millions d'euros ;
- les acquéreurs des centrales solaires de Desert Green et Rians : 3 millions d'euros ;
- une lettre de confort donnée à sa filiale Frec[n]sys pour lui permettre de négocier et de faire face à ses engagements : 0,6 million d'euros ;
- une lettre de confort donnée par notre Société à Soitec Asia Holding Pte. Ltd. pour lui permettre de continuer à négocier et de faire face à ses engagements pour l'année prochaine pour 43 milliers d'euros ;
- une lettre de confort donnée à sa filiale Dolphin Design pour lui permettre de faire face à ses engagements envers STMicroelectronics au titre des bons de commande passés dans le cadre du Contrat-cadre pour 1,6 million d'euros ;
- une garantie monétaire du prêt contracté par Soitec Microelectronics Singapore Pte Ltd auprès des banques Société Générale, OCBC, HSBC et SMFL pour 39,8 millions d'euros ;
- une garantie de cautionnement solidaire de la société mère pour sécuriser le paiement de Soitec Belgium n.v. à ES Finance au titre de deux contrats de location de matériel pour 0,8 million d'euros ;
- garantie (cautionnement solidaire) donnée par notre Société (correspondant à 80 %) à sa filiale Dolphin Design, afin de garantir le paiement de toutes les sommes dues (mais restées impayées) conformément au contrat de location concernant le nouveau bâtiment HQ de Dolphin Design : 0,5 million d'euros ;
- contre-garantie donnée par notre Société à la Société Générale dans le cadre de la garantie bancaire de la Société Générale fournie au client RF360 concernant l'obligation de Soitec SA de rembourser le premier investissement de RF360 dans la capacité supplémentaire de Soitec SA pour 14,2 millions d'euros.

Engagements principaux donnés aux filiales (garanties et cautions)	Montant (en milliers d'euros)
Soitec Solar US	3 027
Soitec Solar RSA	20 000
Frec n sys	600
Dolphin Design	2 047
Soitec Belgium	774
Soitec Microelectronics Singapore	39 789

Engagements principaux donnés pour le compte de Soitec S.A. (garanties et cautions)	Montant (en milliers d'euros)
Engagement contractuel auprès de SK Siltron	80 875
Contre garantie en remboursement de l'investissement de RF360	14 211

C. Engagements de rachats

Dolphin

Le pacte d'actionnaires de Dolphin Design SAS incluait une option de vente octroyée à MBDA. Selon cette option, MBDA pouvait exiger de notre Société qu'elle rachète l'intégralité des 40 % de titres que MBDA détenait dans Dolphin Design SAS, et ce entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2022 (avec également la possibilité de racheter une 1^{re} tranche de 20 % en novembre 2020).

En novembre 2020, notre Société a exercé son option de racheter 20 % de Dolphin Design pour un prix fixe de 2 000 milliers d'euros.

Soitec Belgium

Au 31 mars 2021, les dirigeants fondateurs de Soitec Belgium (*anciennement EpiGan n.v.*) détiennent 3,39 % du capital. Le pacte d'actionnaire prévoit une option croisée d'achat/vente à ces dirigeants pour un prix qui sera fixé en fonction de l'atteinte de critères de performance.

6.3.1.5 Filiales et participations

Dénomination Siège social	Capital Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (PLUS DE 50 %)	DEVISE LOCALE		EURO	EURO	EURO
Soitec USA Holding Inc. 11182 El Camino Real Suite 260 San Diego CA 92130 États-Unis	1 000 307 430 000	100 %	16 796 16 796		- (6 232 836)
SOITEC Japan Inc West Tower 20 F, Otemachi First Square 1-5-1 Otemachi, Chiyoda-Ku 100-0004 Tokyo Japon	300 500 000 1 250 120 608	100 %	2 636 988 2 636 988		51 727 425 1 433 271
Soitec Korea Kyunggi-do hwasung-si Bansong Dong 93-10, Shinyoung Gwell Corée	500 000 000 712 955 708	100 %	328 483 328 483		51 433 804
Soitec Corporate services Chemin des Franques Parc technologique des Fontaines 38190 Bernin	1 000 (20 000)	100 %	1 000 1 000		- (4 000)
Soitec Trading Co. Ltd. (clôture au 31/12) 3261 Dong Fang Road Shangai Chine	860 594 2 400 095	100 %	102 138 102 138		807 991 172 154
Frec n sys 18 rue Alain Savary 25000 Besançon France	499 500 1 282 511	100 %	2 949 287 2 949 287		614 087 415 984
Concentrix Holding Parc technologique des Fontaines 38190 Bernin	498 969 000 35 173 000	100 %	3 894 000 3 894 000		- (542 000)
Dolphin Design SAS 1BA, Chemin du Pré Carré 38240 Meylan	5 500 000 6 446 533	80 %	5 300 001 5 300 001	5 610 000	22 009 938 1 037 189
Soitec Asia Holding 81 Pasir Ris Industrial Drive 1 Singapore 518220	1 142 061 000	100 %	126 392 973 126 392 973	30 708	- (8 529)

Dénomination Siège social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
Soitec Lab Parc technologique des Fontaines Chemin des Franques 38190 BERNIN	6 000 000	100 %	7 166 195	7 925 874	4 261 667
	7 166 195		7 166 195		-
NEWCO 2 Parc technologique des Fontaines Chemin des Franques 38190 BERNIN	1 000	100 %	1 000		-
	807		1 000		(193)
NEWCO 3 Parc technologique des Fontaines Chemin des Franques 38190 BERNIN	1 000	100 %	1 000		-
	807		1 000		(193)
NEWCO 4 Parc technologique des Fontaines Chemin des Franques 38190 BERNIN	1 000	100 %	1 000		-
	807		1 000		(193)
Soitec Belgium Kempische Steenweg 293 3500 Hasselt Belgique	9 742 000	96,7 %	34 441 030	1 037 460	2 484 585
	8 520 472		34 441 030		(1 172 092)
PARTICIPATIONS (10 À 50 %)					
Greenwaves Technologies Pépinière des entreprises Bergès Avenue des Papeteries 38190 Villard Bonnot	1 774 551	16,63 %	3 298 873		160 039
	8 068 819		3 298 873		(2 110 625)
AUTRES TITRES - PARTICIPATIONS INFÉRIEURES À 10 %					
Technocom 2 23, rue Royale 75008 Paris	26 661 766	8,0 %	2 350 000		-
	28 599 842		2 288 222		(236 813)
Technocom 3 23, rue Royale 75008 Paris	9 949 884	8,0 %	1 500 000		-
	8 691 693		1 409 394		(1 258 191)
Simgui 200, Puhui Road, Jiading District Shanghai Chine	315 000 000	2,7 %	4 440 962		82 944 055
	777 515 274		4 440 962		9 418 263
Cissoïd Chemin du Cyclotron 6 1348 Louvain-la-Neuve Belgique	1 706 054	0,18 %	339 903		1 234 208
	610 599		-		(595 424)

Au sein du tableau qui précède, le capital social et les capitaux propres des filiales et participations sont indiqués en devises locales :

- en dollars américains pour Soitec Asia Holding Pte. Ltd. et Soitec USA Holding Inc. ;
- en yen japonais pour Soitec Japan Inc. ;
- en won coréen pour Soitec Korea LLC ;
- en yuan chinois pour Soitec Trading (Shanghai) Co. Ltd. et Shanghai Simgui Technology Co. Ltd. ;

- en euros pour Frec|n|sys SAS, Soitec Corporate Services SAS, SOITEC LAB SAS, Soitec Newco 2 SAS, Soitec NewCo 3 SAS, Soitec NewCo 4 SAS, Concentrix Holding SAS, Dolphin Design SAS, Soitec Belgium, Technocom 2 et 3, Greenwaves Technologies SAS et Cissoïd.

Pour les participations inférieures à 10 %, aucun prêt, ni avance, ni caution, n'ont été accordés au cours de l'exercice.

SOITEC
Société anonyme
au capital de 67 379 088,00 euros
Siège social : Parc Technologique des Fontaines Chemin des Franques
38190 Bernin
384 711 909 RCS Grenoble

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE,
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2021**

[...]

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

[...]

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 :

- **constate** que, compte tenu du bénéfice de l'exercice d'un montant de 68 685 965,92 euros et du report à nouveau au 31 mars 2021 de 252 472 049.19 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 321 158 015,11 euros ;
- **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 31 mars 2021, s'élevant à 68 685 965,92 euros, de la manière suivante :
 - o 17 264,40 euros au poste « Réserve légale », qui est ainsi porté de la somme de 6 655 780.20 euros à la somme de 6 673 044,60 euros, et atteint par conséquent un montant au moins égal à 10 % du capital social de la Société ; et
 - o le solde, soit 68 668 701.52 euros, au poste « Report à nouveau » créditeur, qui est ainsi porté de la somme de 252 472 049.19 euros à la somme de 321 140 750,71 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par :

- *voix pour : 34 133 647*
- *voix contre : 2 085*
- *abstentions : 58*

[...]

Trente-cinquième résolution – Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

*Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** par :*

- voix pour : 34 135 782
- voix contre : 0
- abstentions : 0

[...]

Extrait certifié conforme à l'original

Le Directeur Général

Paul Boudre

DocuSigned by:

46C4ACBF1ED643C...